

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1170 du 20 novembre 1948

n° 1170

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 novembre 1948

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1948

Date du numéro
30 novembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Le sergent Pors est détaché au poste radio de la station côtière pour assurer l'intérim de M. Dupont, en congé. Une indemnité forfaitaire mensuelle de mille francs (1.000 francs) est accordée à ce sous-officier. La dépense est imputable au chapitre 8, article 2, paragraphe 1er, du budget local de l'exercice 1948. La présente décision aura effet à compter du 15 juin 1948,